

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 19 JUIN 2017

Contraintes renforcées et volontarisme affiché : une progression sans précédent des femmes à l'Assemblée

La part des femmes à l'Assemblée nationale connait une progression sans précédent : **223 femmes ont été élues, soit 38,65% des député.e.s.** Pour rappel, à l'issue du quinquennat 2012-2017, l'hémicycle était composé de seulement 155 femmes, soit 26,9% des élu.e.s.

Cette évolution de près de 12 points a été permise par l'effet conjugué des contraintes – loi sur le non cumul des mandats et doublement des pénalités financières pour les partis ne respectant pas la parité des candidatures – et l'objectif affiché de parité de la part du parti de la majorité présidentielle, arrivé largement en tête lors de ce second tour des élections législatives.

Le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCE) note toutefois que, si les femmes représentaient 42,4% des candidat.e.s, elles sont 38,65% avoir été élues. Elles ont donc, sans conteste, été plus souvent investies que leurs collègues hommes dans des circonscriptions difficiles.

Le partage des places doit désormais se traduire par un réel partage du pouvoir à l'Assemblée, aussi bien au Bureau qu'à la tête des commissions. Pour rappel, depuis 1958, 15 hommes se sont succédé à la Présidence de l'Assemblée et aucune femme n'a occupé cette fonction. En 2012, le Bureau de l'Assemblée (Présidence, vice-présidence, secrétaires et questeur.rice.s), tout comme la présidence des commissions, comptaient environ un tiers de femmes.

« Cette évolution sans précédent de la part des femmes élues à l'Assemblée nationale est une avancée remarquable pour un partage effectif des responsabilités entre les femmes et les hommes, preuve que la parité n'est plus une option mais une exigence démocratique. » estime Danielle BOUSQUET, Présidente du Haut Conseil à l'Egalité.